

AVIS DE COURSE

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Coupe Nationale d'été 420

Ecole de Voile de Trébeurden

Grade 4 - du 13 au 17 juillet 2021 à Trébeurden

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux et le règlement sportif Classe « 420 » UNIQUA France - 2021
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après au plus tard avant le début de la confirmation des inscriptions

2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [Coupe Nationale d'été 420 à Trébeurden \(https://national420trebeurden.wordpress.com\)](https://national420trebeurden.wordpress.com)

3 COMMUNICATION

[A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classes 420 [. Les équipages français devront être à jour de leur cotisation à UNIQUA France.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge (measurment form) ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Ecole de Voile de Trébeurden - 3 route de Traou Meur - 22560 Trébeurden, sans majoration jusqu'au *1^{er} juillet 2021*. Et avec majoration jusqu'au mercredi 14 juillet à 11h00.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site de l'école de voile : [coupe nationale d'été 420 \(https://marketplace.awoo.fr/36/Product?reference=STG022000003620210521143624 \)](https://marketplace.awoo.fr/36/Product?reference=STG022000003620210521143624)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : les frais d'inscription à l'exception des équipages étrangers seront majorés de 30€.

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent :

Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 60 bateaux, il n'y aura qu'un seul groupe.

Si le nombre d'inscrits est strictement supérieur à 60 bateaux, l'épreuve se déroulera en groupes avec phases qualificative et finale suivant les règles définies en Annexe 1 du Règlement Sportif 2021 de la classe 420.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au <i>1^{er} juillet 2021</i>	Droits d'inscription après le <i>1^{er} juillet</i>
<i>420</i>	<i>120€</i>	<i>150€</i>
<i>Bateau accompagnateur</i>	<i>25€</i>	<i>35€</i>

5.2 Autres frais :

La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'envisager une soirée festive autour d'un repas. Il sera possible, selon la situation au moment de l'épreuve, d'acheter des paniers repas (précisions sur place)...

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

7.1 L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale si le nombre d'inscrit est strictement supérieur à 60 bateaux.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Mardi 13 juillet 2021	9h00	17h00

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Jour et date

Date	De	À
Mardi 13 juillet 2021	10h00	17h00
Mercredi 14 juillet 2021	9h00	12h00

8.3 Jours de course :

Date	420
Mercredi 14 juillet 2021	Courses
Jeudi 15 juillet 2021	Courses
Vendredi 16 juillet 2021	Courses
Samedi 17 juillet 2021	Courses

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
420	3 - trois	4 - Quatre

Les précisions sur les courses prévues au quotidien figureront dans les Instructions de course.

- 12 courses au maximum pourront être courues durant l'épreuve

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h00 le mercredi 14 juillet et à 12h00 les jours suivants puis 11h le dernier jour samedi. L'heure pourra être modifiée, dans ce cas un avenant sera affiché la veille avant 20h00.

Date	Heure du 1er signal d'avertissement
Mercredi 14 juillet 2021	14h00
Jeudi 15 juillet 2021	12h00
Vendredi 16 juillet 2021	12h00
Samedi 17 juillet 2021	11h00

8.6 *Un avenant sera affiché la veille* du dernier jour de course programmé, *pour indiquer l'heure maximale du dernier* signal d'avertissement

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 **[DP] Il ne sera pas procédé à un tamponnage des voiles.**

9.3 **Les coureurs pourront être tenus de signer un engagement sur l'honneur de leur respect des règles de jauge.**

9.4 Les bateaux peuvent être contrôlés à la discrétion du Comité de Course lorsqu'ils seront sur l'eau juste avant ou après une course.

9.5 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter les RCV et les règles de classe.

- 11 LIEU**
L'Annexe à l'AC **N°1** fournit le plan du lieu de l'épreuve.
L'Annexe à l'AC **N°2** fournit le plan du lieu de déchargement des remorques de route.
L'Annexe à l'AC **N°3** indique l'emplacement de la ligne de course.
- 12 LES PARCOURS**
De type trapèze ou parallélogramme conformément aux parcours utilisés par l'International 420 Class Association pour les épreuves internationales. En fonction des conditions (configuration du plan d'eau, conditions météo, nombre de bateaux inscrits, des parcours de type triangle olympique, de type banane ou de toute autre type approuvé préalablement par l'UNIQUA pourront être utilisés.
Ils seront définis dans les instructions de courses.
Un parcours « raid » pourra être proposé, des instructions de courses spécifiques seront communiquées.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour la classe 420, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
L'annexe P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour.
- 14 CLASSEMENT**
Quatre courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
Pour le classement final, une et une seule course pourra être décomptée à partir de 5 courses courues.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent respecter la charte des entraîneurs.
Sur demande de l'organisation, tout bateau « accompagnateur » pourra être sollicité pour participer au dispositif d'assistance aux compétiteurs.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 PLACE AU PORT**
[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant

dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- 3 premiers équipages au classement général
- 3 premiers équipages féminins, sans distinction d'âge,
- 3 premiers équipage U17, sans distinction de sexe,
- Premier équipage étranger,

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Ecole de Voile de Trébeurden

3 route de Traou Meur

22560 Trébeurden

ev.trebeurden@gmail.com

02.96.23.51.35 06.07.16.47.69

Le protocole sanitaire lié à la lutte contre le COVID 19, sera précisé en annexe aux IC.

Il dépendra des prescriptions en vigueur au moment de la régata.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

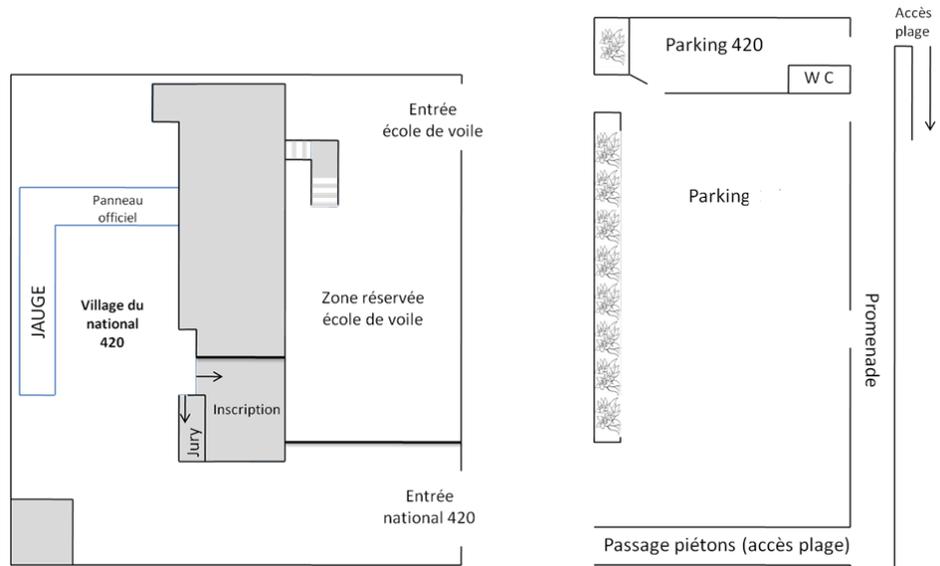
Une « méthode » de communication sans-contact pourra être utilisée.

Horaires marées Trébeurden :

JUILLET			MATIN				APRES-MIDI					Date
2021	Coeff		PM	BM	OUV	FERM	Coeff	PM	BM	OUV	FERM	
jeu	1	56	12.00	06.01	08.10	16.31	52		18.21	20.15	04.56	le 2
ven	2	48	00.20	06.50	08.52	17.36	45	12.52	19.13	21.00	06.01	le 3
sam	3	43	01.16	07.45	09.40	18.44		13.52	20.13	21.55	07.08	le 4
dim	4	43	02.19	08.48	10.39	19.48	43	14.56	21.19	23.02	08.08	le 5
lun	5	44	03.23	09.51	11.43	20.40	46	15.58	22.21			
mar	6	49	04.24	10.49	00.12	08.58	51	16.53	23.16	12.46	21.24	
mer	7	55	05.17	11.40	01.15	09.40	58	17.40		13.41	22.02	
jeu	8	61	06.03	00.05	02.09	10.18	64	18.22	12.24	14.29	22.38	
ven	9	67	06.44	00.48	02.56	10.55	69	19.00	13.05	15.12	23.12	
sam	10	72	07.22	01.27	03.39	11.30	74	19.36	13.43	15.52	23.47	
dim	11	76	07.59	02.05	04.20	12.05	77	20.12	14.20	16.29	00.22	le 12
lun	12	78	08.36	02.42	04.58	12.41	78	20.48	14.57	17.07	00.58	le 13
mar	13	77	09.14	03.20	05.37	13.18	76	21.26	15.34	17.44	01.36	le 14
mer	14	75	09.54	03.58	06.15	13.59	73	22.07	16.13	18.22	02.18	le 15
jeu	15	71	10.35	04.38	06.55	14.43	69	22.51	16.55	19.02	03.05	le 16
ven	16	66	11.21	05.22	07.37	15.33	63	23.40	17.40	19.46	03.59	le 17
sam	17	61	12.12	06.11	08.23	16.32	59		18.33	20.37	05.03	le 18

ANNEXE N°1 : Lieu de l'épreuve

Ecole de Voile de Trébeurden
 3 route de Traoumeur, 22560 Trébeurden
 02 96 23 51 35
 06 07 16 47 69



ANNEXE N°2 :
Zone de déchargement des remorques de route, avant cheminement des 420 vers l'école de voile.

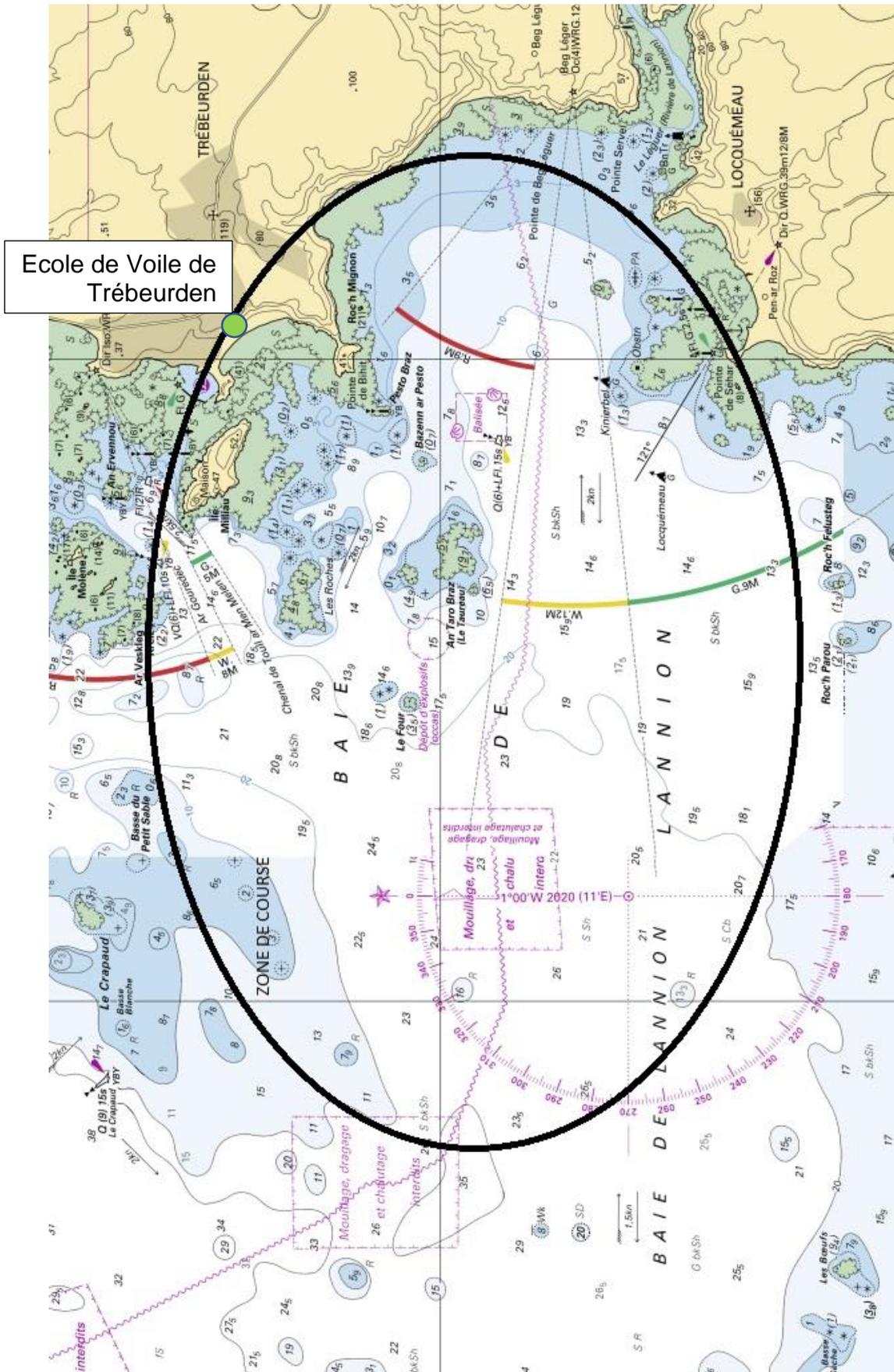
Rappel : ne pas s'engager devant l'école de voile avec les remorques, le lieu fréquenté à cette époque de l'année ne permet pas les manoeuvres.



ATTENTION : Les grandes remorques de route seront stockées, tout le temps de la compétition, sur un parking dédié au centre de Trébeurden.



ANNEXE N°3 : ZONE DE COURSE



(A supprimer en l'absence de concurrents non-francophones attendus)
ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>